

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2345

1^{er} octobre 2011

SOMMAIRE

Ajs Shoes S. à r.l.	112519	Compass Printing Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	112532
Alpha AK S.à r.l.	112544	Couello Investments S.A.	112546
Association Luxembourgeoise pour la Protection des Animaux A.s.b.l.	112540	Crestyl Luxembourg S.A.	112521
Association Luxembourgeoise pour la Protection des Animaux, (Hesperange-Roeser)	112540	Cyber Fin S.à r.l.	112522
Athmosphera Golf & Wellness Resort S.A.	112555	Eastern Europe Real Estate Opportunities Advisory S.à.r.l.	112553
BCK Holdings S.à r.l.	112531	Esselte Group Holdings (Luxembourg) S.A.	112518
Bienne SA	112549	Falkenstein Investissements S.A.	112537
Calchas S.A.	112523	Firet International S.A.	112543
Campagna S.à r.l.	112527	Focalize S.à r.l.	112520
Capital Invest S.A.	112542	General Oriental (Services) Limited ...	112522
Caret Berzig S.à r.l.	112526	HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l.	112516
Caret BGHH S.à r.l.	112530	HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l. ...	112524
Caret Bochum S.à r.l.	112530	Immo-Alma S.A.	112523
Caret BPLR S.à r.l.	112531	Investindustrial Asian Development S.A.	112514
Caret Bremen S.à r.l.	112531	Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l.	112557
Caret EB S.à r.l.	112532	JPMorgan Investment Funds	112533
Caret Essen S.à r.l.	112532	Lascafive S.A.	112529
CARET Land S.à r.l.	112533	LBC Goodwater Holdings S.à r.l.	112545
Caret Lob S.à r.l.	112533	LBP Lion Holdings S.à r.l.	112553
Caret OFNR S.à r.l.	112544	LBP Luxco S.à r.l.	112526
Caret PSLI S.à r.l.	112544	LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l.	112546
Caret Saarbrücken S.à r.l.	112545	Mangrove S. à r.l.	112530
Caret SHSG S.à r.l.	112560	Southern European Real Estate Holdings S.A.	112514
Caulkett (Luxembourg) Sàrl	112518	VCL No. 10 S.A.	112550
Cegyco S.A.	112550	Vidablick S.à r.l.	112538
CFC Finance	112560	Voltaire Investissements S.A.	112528
Charterhouse TVC	112521		
Chez Paula	112521		
Cirkinvest S.A.	112523		
Compagnie Financière de Capellen S.à r.l.	112534		

**Southern European Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Investindustrial Asian Development S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.159.

—
In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of INVESTINDUSTRIAL ASIAN DEVELOPMENT S.A. (formerly INVESTINDUSTRIAL 108 S.A.), a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.159, incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on May 12, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1388, p. 66608 on July 6, 2010. The articles of association of the Company were last amended on January 18, 2011 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting was presided by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary clerk residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman states and asks the notary to act the following that:

I. - The shareholders of the Company, present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxyholder of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the Meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II. - As appears from the attendance list, the three hundred and ten thousand (310,000) shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed.

III. - The agenda of the Meeting is as follows:

1. change of the current denomination of the Company into SOUTHERN EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.A.;

2. subsequent amendment of article 1. of the Company's articles of association; and

3. miscellaneous.

IV. - Now, therefore, the Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the current denomination of the Company from INVESTINDUSTRIAL ASIAN DEVELOPMENT S.A. into SOUTHERN EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.A..

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 1 of the Company's articles of association, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "SOUTHERN EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles). "

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour de mai.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'INVESTINDUSTRIAL ASIAN DEVELOPMENT S.A. (formerly INVESTINDUSTRIAL 108 S.A.), une société anonyme constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.159, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1388, p. 66608 du 6 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 18 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire et l'Assemblée a choisi comme scrutateur, Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires de la Société, présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par le bureau de l'Assemblée.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes, resteront annexées au présent acte.

II. Tel qu'il ressort de la liste de présence, les trois cent dix mille (310 000) actions, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. changement de la dénomination sociale actuelle de la Société en SOUTHERN EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.A.;

2. modification subséquente de l'article 1. des statuts de la Société; et

3. divers.

IV. Sur ce, l'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société d'INVESTINDUSTRIAL ASIAN DEVELOPMENT S.A. en SOUTHERN EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.A..

Seconde résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Le nom de la société est "SOUTHERN EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R- GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23265. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114669/113.

(110131091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 957.025,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.698.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEPP IV Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141642, acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners IV, Sub-fund 3, a sub-fund of Heitman European Property Partners IV, a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organized under the form of a mutual investment fund (fonds commun de placement) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 14, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149698, incorporated pursuant to a deed of Maître Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated November 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2547 dated December 30, 2009, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg of February 23, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1136 dated May 27, 2011.

II. The Company's share capital is set at seven hundred forty thousand seven hundred fifty Euro (EUR 740.750,00) represented by twenty-nine thousand six hundred thirty (29.630) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two hundred sixteen thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 216.275,00) to raise it from its present amount of seven hundred forty thousand seven hundred fifty Euro (EUR 740.750,00) to nine hundred fifty-seven thousand twenty-five Euro (EUR 957.025,00) by creation and issuance of eight thousand six hundred fiftyone (8.651) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

HEPP IV Management Company S.à r.l., prenamed, acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners IV, Sub-fund 3, through its proxy holder, declares to subscribe for the eight thousand six hundred fifty-one (8.651) new shares and fully pays them up in the nominal amount of two hundred sixteen thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 216.275,00) by a contribution in cash in the same amount.

The total amount of two hundred sixteen thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 216.275,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. Following the above increase of the share capital, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's bylaws in order to read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at nine hundred fifty-seven thousand twenty-five Euro (EUR 957.025,00) represented by thirty-eight thousand two hundred eighty-one (38.281) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25,00) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

112517

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand six hundred Euro (EUR 1.600,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HEPP IV Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141642, agissant en son propre nom et pour le compte d'Heitman European Property Partners IV-Compartment 3, un compartiment du fonds Heitman European Property Partners IV, un fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'un fonds commun de placement régi par le droit du Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149698, constituée suivant acte reçu par Maître Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2547 en date du 30 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1136 en date du 27 mai 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept cent quarante mille sept cent cinquante Euros (EUR 740.750,00) représenté par vingt-neuf mille six cent trente (29.630) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent seize mille deux cent soixante quinze Euros (EUR 216.275,00) pour le porter de son montant actuel de sept cent quarante mille sept cent cinquante Euros (EUR 740.750,00) à neuf cent cinquante sept mille vingt-cinq Euros (EUR 957.025,00) par la création et l'émission de huit mille six cent cinquante et une (8.651) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

HEPP IV Management Company S.à r.l., susnommée, agissant en son propre nom et pour le compte d'Heitman European Property Partners IV-Compartment 3, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire toutes les huit mille six cent cinquante et une (8.651) parts sociales et les libère intégralement à valeur nominale d'un montant total de deux cent seize mille deux cent soixante quinze Euros (EUR 216.275,00) par un apport en numéraire du même montant.

Le montant de deux cent seize mille deux cent soixante quinze Euros (EUR 216.275,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent cinquante sept mille vingt-cinq Euros (EUR 957.025,00) représenté par trente-huit mille deux cent quatre-vingt une (38.281) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

112518

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille six cents Euros (EUR 1.600,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9907. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110907/121.

(110126870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Caulkett (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.174.

Faisant suite au décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011, l'associé unique de la société a décidé lors de l'assemblée générale annuelle du 21 juillet 2011 de nommer comme nouveau gérant Christine Louis-Haberer, née le 23 juillet 1967, à Vitry, France, résidant professionnellement au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Caulkett (Luxembourg) Sàrl

Référence de publication: 2011113080/13.

(110129837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Esselte Group Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.244.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale ordinaire des actionnaires en date du 27 juillet 2011*

1. M. Adam SUTTIN a été renouvelé dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. M. Kjell CLEFJORD a été renouvelé dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Cezary MONKO a été renouvelé dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. M. John W. CHILDS a été renouvelé dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. M. Sébastien ANDRE a été renouvelé dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. M. Hugo FROMENT a été renouvelé dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

7. La société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, R.C.S. Luxembourg B 88.019, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *ESSELTE GROUP HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.*
Signatures

Référence de publication: 2011113564/28.

(110129306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Ajs Shoes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 9, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 162.675.

—
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt-deux juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Madame Ajsela RASTODER, gérante, née à Luxembourg, le 13 novembre 1978,
demeurant à L-4621 Differdange, 9, rue du Marché

2.- Madame Azemina RASTODER, employée auprès des P&T, née à Luxembourg, le 13 octobre 1980,
demeurant à L-3501 Dudelange, 8, rue Aloyse Kayser

3.- Monsieur Anis RASTODER, sans état, né à Esch/Alzette, le 07 décembre 1984,
demeurant à L-4023 Esch/Alzette, 21, rue Jean-Pierre Bausch,

4.- Mademoiselle Aida RASTODER, aide-soignante, née à Sarajevo le 25 janvier 1989
demeurant à L-4023 Esch/Alzette, 21, rue Jean-Pierre Bausch,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

Ajs Shoes S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce notamment le commerce de chaussures et accessoires.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Differdange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après

apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Ajsela RASTODER, prénommée VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	25
2.- Madame Azemina RASTODER, prénommée, VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	25
3.- Monsieur Anis RASTODER, prénommé VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	25
4.- Mademoiselle Aida RASTODER, prénommée VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	25
TOTAL: CENTS PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérante de la société: Madame Ajsela RASTODER, prénommée
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.
- III.- Le siège social de la société se trouve à L-4660 Differdange, 9, rue Michel Rodange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Rastoder, Rastoder, Rastoder, Rastoder, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9963. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113013/78.

(110129534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Focalize S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5670 Altwies, 10A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.181.

*Extrait de l'Assemblée Générale
Ordinaire des associés tenue en date du 9 août 2011*

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés, tenue sous seing privé au siège social de la Société, en date du 9 août 2011:

1. Monsieur Emmanuel CLAUDE cède vingt (20) parts sociales de la Société à Madame Ludivine PLESSY, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 12, rue Jean Wéhé.

Suite à la cession qui précède, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

Monsieur Emmanuel CLAUDE, photographe, demeurant à F-57000 Metz, 4, rue du Change,	
Quatre-vingts parts sociales	80
Madame Ludivine PLESSY, employée privée, née le 3 avril 1977 à Laxou (France), demeurant à F-57100 Thionville,	
12, rue Jean Wéhé	
Vingt parts sociales	20
Total: Cents parts sociales	100

La cession a été actée par convention séparée en date de ce jour et un extrait de la présente décision sera publié conformément aux dispositions légales en vigueur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

FOCALIZE Sàrl
Emmanuel CLAUDE
Gérant

Référence de publication: 2011114627/30.

(110131868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Charterhouse TVC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.503.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113081/9.

(110130045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Crestyl Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, Boulevard Royal
B.P. 742
L-2017 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011113088/14.

(110130010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Chez Paula, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 40, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.382.

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 août 2011

Ordre du jour:

1. Cession de parts

Résolutions prises:

L'associée unique:

1) Madame Paula PEREIRA REIS, gérante de sociétés, née à UNHOS/LOURES (Portugal) le 21 janvier 1974, demeurant à L-9047 Ettelbruck, 40, rue Prince Henri (124 parts sociales)

de la société à responsabilité limitée CHEZ PAULA, ayant son siège social à L-9047 Ettelbruck, 40, rue Prince Henri a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

1) Madame Paula PEREIRA REIS, propriétaire de 124 parts de la société à responsabilité limitée CHEZ PAULA, établie et ayant son siège social à Ettelbruck;

Madame Paula PEREIRA REIS cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Tania Filipa REIS MACEDO, serveuse, née à LISBOA (Portugal) le 27 décembre 1988, demeurant à L-9047 Ettelbruck, 40, rue Prince Henri, qui accepte 24 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société CHEZ PAULA S.à r.l., représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales, est répartie comme suit:

Madame Paula PEREIRA REIS	100 parts sociales
Madame Tania Filipa REIS MACEDO	24 parts sociales
Total: cent parts sociales	124 parts sociales

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Madame Paula PEREIRA REIS reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2011, en 2 exemplaires.

Paula PEREIRA REIS / Tania Filipa REIS MACEDO.

Référence de publication: 2011118519/31.

(110135382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Cyber Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.380.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 27 juillet 2011

1. L'Assemblée décide de nommer, à la fonction de Gérant A de la Société, avec effet du 20 juillet 2011, Mr Larry Owen Martin, né le 15 Août 1959 e California, USA, avec adresse professionnelle à 12000 Market Street, Apt 330, Reston, VA 20190-6334, USA, pour une période illimitée.

Luxembourg, le 02/08/2011.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011113089/14.

(110129375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

General Oriental (Services) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.366.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 août 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur David COWLING, directeur, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH - 1204 Genève, Suisse, Président;

- Madame Luce GENDRY, demeurant professionnellement à c/o Rothschild & Cie, 23bis, avenue de Messine, F - 75008 Paris, France, Vice-Président;

- Monsieur Constantin PAPADIMITRIOU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH - 1204 Genève, Suisse;

- Madame Stephanie DAWSON, comptable, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH - 1204 Genève, Suisse;

- Monsieur Alexander GOLDSMITH, demeurant à Grosmont, Monmouthshire, bâtiment Hill House, NP7 8LD Wales, Royaume - Uni;

- Monsieur Niko LAINE, comptable, demeurant professionnellement à c/o General Oriental (Services) Limited, 77, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg;

- Monsieur Bryan DIX, administrateur de société, demeurant professionnellement à La Tanière Le Preel, Castel GY5 7DN, Guersney.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114630/29.

(110131803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Cirkinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 133.009.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CIRKINVEST S.A.

Référence de publication: 2011113117/11.

(110129376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Calchas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 144.001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 août 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur PERINI Fabio, Monsieur SARTI Francesco et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur REGGIORI Robert, commissaire sortant.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur KARA Mohammed, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

CALCHAS S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011113091/21.

(110130201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Immo-Alma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 92.525.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue extraordinaire en date du 1^{er} août 2011

1. Le mandat des personnes suivantes est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2011:

- Madame Colette CONTENCIN, demeurant à F-75007 Paris, 17, rue Duroc, administrateur, administrateur-délégué et président permanent du conseil d'administration,

- Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, administrateur,

- Monsieur Cyril PALCANI, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, administrateur.

2. Le mandat de MAYFAIR TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, commissaire aux comptes de la Société, est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113268/20.

(110129671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.392.825,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.088.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEPP IV Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141642, acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners IV, Sub-fund 1, a sub-fund of Heitman European Property Partners IV, a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organized under the form of a mutual investment fund (fonds commun de placement) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 14, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142088, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated September 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2571 dated October 21, 2008, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of February 23, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1156 dated May 30, 2011.

II. The Company's share capital is set at one million three hundred ten thousand one hundred Euro (EUR 1.310.100,00) represented by fifty-two thousand four hundred four (52.404) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of eighty-two thousand seven hundred twenty-five Euro (EUR 82.725,00) to raise it from its present amount of one million three hundred ten thousand one hundred Euro (EUR 1.310.100,00) to one million three hundred ninety-two thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 1.392.825,00) by creation and issuance of three thousand three hundred nine (3.309) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

HEPP IV Management Company S.à r.l., prenamed, acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners IV, Sub-fund 1, through its proxy holder, declares to subscribe for the three thousand three hundred nine (3.309) new shares and fully pays them up in the nominal amount of eighty-two thousand seven hundred twenty-five Euro (EUR 82.725,00) by a contribution in cash in the same amount.

The total amount of eighty-two thousand seven hundred twenty-five Euro (EUR 82.725,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. Following the above increase of the share capital, the sole shareholder resolves to amend the article 6 of the Company's bylaws in order to read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one million three hundred ninety-two thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 1.392.825,00) represented by fifty-five thousand seven hundred thirteen (55.713) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HEPP IV Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141642, agissant en son propre nom et pour le compte d'Heitman European Property Partners IV-Compartment 1, un compartiment du fonds Heitman European Property Partners IV, un fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'un fonds commun de placement régi par le droit du Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142088, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2571 en date du 21 octobre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2011, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1156 en date du 30 mai 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent dix mille cent Euros (EUR 1.310.100,00) représenté par cinquante-deux mille quatre cent quatre (52.404) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-deux mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 82.725,00) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent dix mille cent Euros (EUR 1.310.100,00) à un million trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 1.392.825,00), par la création et l'émission de trois mille trois cent neuf (3.309) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

HEPP IV Management Company S.à r.l., susnommée, agissant en son propre nom et pour le compte d'Heitman European Property Partners IV-Compartment 1, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire toutes les trois mille trois cent neuf (3.309) parts sociales nouvelles et les libère intégralement à valeur nominale d'un montant total de quatre-vingt-deux mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 82.725,00) par un apport en numéraire d'un même montant.

Le montant de quatre-vingt-deux mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 82.725,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Le capital.** social est fixé à un million trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 1.392.825,00) représenté par cinquante-cinq mille sept cent treize (55.713) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011111673/121.

(110126871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Caret Berzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.270.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113094/9.

(110129448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

LBP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.195.

EXTRAIT

Die Adresse des Teilhabers LBREP II Lion Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 098 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, Avenue Charles de Gaulle

Gebäude C, Mezzanine Floor

L-1653 Luxembourg

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 22. Juni 2011 ist Herr Simon Parr Mackintosh, geboren am 31.08.1973 in Nottingham, Grossbritannien, Berufsadresse Silverpeak RE Partners; Berkeley Square, Berkeley Square House, W1J6BR London, Grossbritannien, mit Wirkung ab dem 22. Juni 2011 zum Kategorie A Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht bestellt worden.

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 30. Juni 2011 ist Herr Christophe Mathieu, geboren am 18.01.1978 in Verviers, Belgien, Berufsadresse 2, Avenue Charles de Gaulle, Gebäude C, Mezzanine floor, L-1653 Luxembourg, Luxembourg, mit Wirkung ab dem 30. Juni 2011 zum Kategorie A Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht bestellt worden.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich dementsprechend mit Wirkung vom 30. Juni 2011 wie folgt zusammen:

Rodolpho Amboss

Ralph Kürschner

Simon Parr Mackintosh und

Christophe Mathieu

Zum Handelsregister Memorial, Abteilung Gesellschaften und Vereinigungen für Zwecke der gleichlautenden Eintragung

Luxemburg, den 04. August 2011.

LBP Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Kategorie A Geschäftsführer

Référence de publication: 2011114987/32.

(110130913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Campagna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 23, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.026.

L'an deux mille onze

Le huit juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1) Monsieur Sinan DZURLIC, peintre, demeurant à L-2430 Luxembourg, 48, rue Michel Rodange;

2) Monsieur Murat Öksüz, gérant de société, demeurant à F-54400 Longwy, 1, rue Jules Meline

Lesquels comparants déclare être les seuls associés de la société à responsabilité limitée CAMPAGNA S. à r.l., avec siège social à L-1368 Luxembourg, 20, rue du Curé,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.026,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 35 du 21 janvier 1999

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 454 du 09 mars 2011.

dont le capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune est réparti comme suit:

1) Monsieur Sinan DZURLIC, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2) Monsieur Murat Öksüz, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Les comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Sinan DZURLIC, prénommé, déclare céder une part sociales à Monsieur Jean-Claude LAMBIN, technicien de chantier, né à Libramont (Belgique), le 08 novembre 1959, demeurant à B-6860 Leglise, section Wittimont, 20, rue Haute-Voye, ici présent, ce acceptant, au prix de un euro symbolique, ce dont quittance.

Monsieur Murat Öksüz, prénommé, déclare marquer son accord avec cette cession à un associé.

Monsieur Murat Öksüz, prénommé, gérant technique de la société et Monsieur Sinan DZURLIC, prénommé, gérant administratif de la société, déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à cette cession de parts, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Sinan DZURLIC, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	49
2) Monsieur Murat Öksüz, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
3) Monsieur Jean-Claude LAMBIN, prénommé, UNE PART SOCIALE	1
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

1.- Le siège social est transféré de son adresse actuelle à L-4734 Pétange, 23, avenue de la Gare, de sorte que la première phrase de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 1^{ère} phrase. "Le siège social de la société est établi à Pétange."

2.- L'objet social de la société est élargi de sorte que l'article cinq (5) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de maçonnerie, ainsi que la maçonnerie en générale,
- l'exploitation d'une entreprise de travaux de réparation d'auto-motos, de carrosserie peinture, ainsi que l'achat, la vente et la location de véhicules et d'articles de la branche,
- la rénovation de façades,
- la construction,
- le terrassement,
- l'agencement immobilier,
- coordination générale sur le chantier,
- rabattement de la nappe aquifère et drainage des chantiers des constructions,
- autres activités de construction spécialisées,
- le montage et le démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail,

- la création et entretien de jardins, de parcs, et d'espaces verts pour installations sportives,
- la construction de tunnels routiers et ferroviaires et d'autres passages souterrains,
- l'achat et la vente de matériel ainsi que la négociations de biens
- le commerce en général de toutes marchandises.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

3.- La démission de Monsieur Murat Öksüz, prénommé, en tant que gérant technique est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

3.- Est nommé nouveau gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Claude LAMBIN, prénommé,

4.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dzurlic, Öksüz, Lambin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113093/74.

(110129561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Voltaire Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 97.692.

L'an deux mille onze, le deux août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VOLTAIRE INVESTISSEMENTS S.A.», établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 55 du 15 janvier 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 97692.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe à L-8081 Bertrange, 102b, rue de Mamer.

2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

112529

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe à L-8081 Bertrange, 102b, rue de Mamer.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Bertrange. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Les autres alinéas de l'article 1^{er} restent inchangés.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: I.Schaefer, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2011. Relation: EAC/2011/10527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111900/55.

(110127809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Lascafive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.649.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le huit juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Frédéric NOËL, avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, 1611 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société I.H.C. S.R.L. in Liquidazione, établie à I-20122 Milan, Via Gaetano Donizzetti, 1,

"le Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 1^{er} juillet 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1) La société LASCAFIVE S.A. ayant son siège social au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.649, a été constituée le 4 mai 1999 par acte de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 532 du 12 juillet 1999;

2) Le capital social de la société s'élève à EUR 1.800.000,-, représenté par 180 actions d'une valeur nominale de EUR 10.000,- chacune, intégralement libérées;

3) Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société LASCAFIVE S.A.;

4) Le Mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société LASCAFIVE S.A.;

5) Le Mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société LASCAFIVE S.A.;

6) Le Mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1^{er} janvier 2011 à ce jour;

7) Le Mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

8) Le Mandant accorde décharge pleine et entière à l'administrateur unique et commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

9) Les livres et documents de la société LASCAFIVE S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans au domicile de l'ancien administrateur à CH-6850 MENDRISIO, Via Carlo Pasta 8B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. NOËL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31809. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114017/47.

(110130921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Caret BGHH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.275.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113095/9.

(110129454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Caret Bochum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.273.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113096/9.

(110129458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Mangrove S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.564.

L'an deux mille onze.

Le onze juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1. Monsieur Sven Janssens, comptable, né à Anvers (Belgique), le 8 février 1972, demeurant à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch;

2. Monsieur Peter Geylen, conseiller économique et comptable, né à Anvers (Belgique), le 1^{er} avril 1972, demeurant à L-6680 Mertert, 6A, rue Haute.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée MANGROVE S. à r.l., avec siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.564,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1679 du 08 septembre 2006,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

1. Monsieur Sven Janssens, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2. Monsieur Peter Geylen, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Les comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-2611 Howald, 183, route de Thionville à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch de sorte que le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Janssens, Geylen, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011114738/36.

(110130717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Caret BPLR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.335.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113097/9.

(110129449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Caret Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.272.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113098/9.

(110129455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

BCK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 160.347.

I/ Il ressort de l'accord de fusion exécutée en date du 26 mai 2011, entre:

Molecular Devices, LLC, une société organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4976305,

et

Angel Acquisition ApS, une limited liability company organisée selon les lois du Danemark, ayant son siège social à c/o Radiometer Medica ApS, Akandevej 21, 2700 Bronshoj, Danemark, et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Danois, sous le numéro 33 37 52 98,

que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (Euro 1,00) chacune, ont été transférées de Molecular Devices, LLC, susnommée, à Angel Acquisition ApS, susnommée.

II/ Il ressort également de l'accord de fusion exécutée en date du 27 juillet 2011, entre:

Molecular Devices Holdings Company, une société organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4957131,

et

Angel Acquisition ApS, prénommée,

que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (Euro 1,00) chacune, ont été transférées de Molecular Devices Holdings Company, susnommée, à Angel Acquisition ApS, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Angel Acquisition ApS, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 août 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011115177/36.

(110132048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Caret EB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.277.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113099/9.

(110129453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Caret Essen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.338.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113100/9.

(110129447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Compass Printing Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.171.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 3 août 2011 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, à la fonction de membre du conseil de surveillance de la Société:

- Madame Anita Lyse, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Clarence Terry, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Lynn Skilfen, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2012, à la fonction de membre du conseil de surveillance de la Société:

- Monsieur Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Benjamin Buerstedde, né le 28 octobre 1978 à Tel Aviv, Israël, ayant son adresse professionnelle au 2, Park Street, 1^{er} étage, W1K 2HX Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Franck Maassen, né le 5 décembre 1965 à Neuenhaus, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, Park Street, 1^{er} étage, W1K2HX Londres, Royaume-Uni.

Depuis lors, le Conseil de Surveillance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Stéphane Bourg, prénommé,

- Monsieur Benjamin Buerstedde, prénommé,
- Monsieur Franck Maassen, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 août 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center- Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011115200/36.

(110132064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

CARET Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.449.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113101/9.

(110129450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Caret Lob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.268.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113102/9.

(110129452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

JPMorgan Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.663.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Avril 2011

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a noté la démission de Madame Andrea L Hazen, en tant qu'Administrateur, avec effet au 31 mars 2011.
- L'Assemblée a confirmé la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur James B Broderick (résident à Knowle Hill Cottage, 22 Water Lane, Cobham, Surrey, KT11 2PB United Kingdom) avec effet au 31 mars 2011. Monsieur James B Broderick a remplacé Madame Andre L Hazen en tant qu'Administrateur de la Société.
- L'Assemblée a décidé d'élire Monsieur James B Broderick en date du 31 mars 2011, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.
- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Iain Saunders, Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Pierre Jaans, Monsieur Jean Frijns, Monsieur Robert van der Meer et Monsieur Berndt May en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.
- L'Assemblée a décidé de réélire PriceWaterHouseCoopers en date du 29 avril 2011, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.

Au 29 avril 2011, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Iain OS Saunders (Président du Conseil d'Administration)
- M. Jacques Elvinger
- M. Pierre Jaans
- M. Jean Frijns

- M. Robert van der Meer
- M. Berndt May
- M. James B Broderick

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

JPMorgan Investment Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011115660/36.

(110131762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Compagnie Financière de Capellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Parc d'Activités Capellen-Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 162.708.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jérôme GRANDIDIER, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 23 février 1970, demeurant à F-57100 Thionville (France), 6, rue Victor Hugo,

ici représenté par Madame Marta COTAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, présent ou représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, par le comparant, et toutes les personnes qui pourraient devenir associées par la suite, une société à responsabilité limitée, COMPAGNIE FINANCIERE DE CAPELLEN S.à r.l., qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La société prend la dénomination de «COMPAGNIE FINANCIERE DE CAPELLEN S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune de Capellen par décision du gérant ou du conseil de gérance, et le cas échéant, en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision rendue par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS QUATRE CENT DEUX MILLE EUROS (EUR 2.402.000,-), représenté par DEUX CENT QUARANTE MILLE DEUX CENTS (240.200) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les quatre-vingt dix jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément aux termes de l'article 16 des présents statuts.

Art. 9. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, fonction et proportionnel aux parts existantes.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 11. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Toute opération de cession n'est opposable à la société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs mandataires (dénommé «Gérant» s'il s'agit d'un mandataire unique, ou formant un «Conseil de gérance» dans l'hypothèse d'une pluralité de mandataires), associés ou non, salariés ou gratuits.

Ils sont nommés soit dans l'acte de société, pour un temps limité, ou sans limitation de durée, soit par décision des associés réunis en assemblée, et représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés. Toutefois, les restrictions apportées aux pouvoirs des gérants par les statuts ne sont pas opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, en demandant ou en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 17. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 19. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été arrêtés, le comparant pré qualifié, déclare souscrire l'intégralité de DEUX CENT QUARANTE MILLE DEUX CENTS (240.200) parts sociales émises.

Les parts sociales ont été entièrement libérées comme suit:

- par l'apport de 6.873 actions représentant 44 % du capital social de la société SIT GROUP PARTICIPATIONS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social 89 F, Parc d'activités Capellen-Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.170, valorisées à EUR 2.402.000,- (deux millions quatre cent deux mille euros).

La preuve de valorisation des apports en nature est produite au notaire instrumentant par rapport du fondateur.

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à 89 F, Parc d'activités Capellen-Pafebruch, L-8308 Capellen.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jérôme GRANDIDIER, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 23 février 1970, demeurant à F-57100 Thionville (France), 6, rue Victor Hugo.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. COTAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34005. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011113861/168.

(110130225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Falkenstein Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 63.017.

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FALKENSTEIN INVESTISSEMENTS S.A." avec siège social à 18-20, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 26 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 326 du 9 mai 1998, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 8 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et associations numéro 1875 du 30 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabrina CHARNY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des 1.000 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence, la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la société Monsieur John WEBER, expert fiscal, né à Wiltz le 17 mai 1950, demeurant au 36, Avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, S. CHARNY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33013. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011113941/60.

(110130904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Vidablick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.147.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty first day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Sterginvest AB, having its registered office at Kvisthamragatan 7 B, 761 40 Norrtälje, Sweden, represented by Mrs. Elena Titkova, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

I. That the Company has been incorporated pursuant to a deed of the notary Me Martine Schaeffer, residing then at Remich (Grand Duchy of Luxembourg), dated 23th of November 2005, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 397, dated February 23, 2006.

II. That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each, entirely paid in.

III. That Sterginvest AB has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

IV. That Sterginvest AB declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the Company.

V. That in its quality of sole shareholder of the Company, Sterginvest AB, hereby expressly states to proceed to the immediate dissolution and liquidation of the Company.

VI. That Sterginvest AB moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the Company and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfill said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

VII. That full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate until the dissolution of the Company.

VIII. That the shareholders' register and all share certificates of the Company have been cancelled before the notary public.

IX. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

X. That Fides (Luxembourg) S.A is authorized in the name and on behalf of Company to file any tax declaration, notice to the trade register or any other documents or perform any other actions, which might be necessary or useful for the finalization of the liquidation of the Company.

XI. Sundries.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day names at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

En l'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Sterginvest AB, ayant son siège social à Kvisthamragatan 7 B, 761 40 Norrtälje, Suède, représentée par Mme Elena Titkova, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. La prédite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement. Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que constituée la Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Martine Schaeffer, alors de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 de Novembre 2005, lequel acte a été publié au journal officiel du Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 397, daté du 23 février 2006.

II. Que le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 Euros (EUR 25 .-) chacune, entièrement libérées

III. Que AB Sterginvest est devenue successivement propriétaire de toutes les actions émises de la Société.

IV. Que AB Sterginvest déclare avoir la pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V. Que, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, Sterginvest AB, déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

VI. Que AB Sterginvest déclare en outre prendre en charge, pour son propre compte, tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour la satisfaire les engagements pris par elle-même en relation avec les actifs et passifs de la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la dissolution de la Société.

VIII. Que le registre des actionnaires et tous les certificats d'actions de la Société ont été annulés avant le notaire.

IX. Que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés au siège social, où ils seront conservés pendant une période de cinq ans.

X. Que Fides (Luxembourg) SA est autorisé au nom et pour le compte de la société à déposer toute déclaration fiscale, l'avis au registre du commerce ou tout autre document ou effectuer d'autres actions, qui pourraient être nécessaires ou utiles pour la finalisation de la liquidation de la Société.

XI. Divers.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, sur les noms de jours au début de ce document.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. TITKOVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58972. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2011114211/90.

(110130949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

ALPA, Association Luxembourgeoise pour la Protection des Animaux A.s.b.l., Association sans but lucratif,

(anc. ALPA, Association Luxembourgeoise pour la Protection des Animaux, (Hesperange-Roeser)).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg F 1.520.

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association a pour dénomination Association Luxembourgeoise pour la Protection des Animaux A.s.b.l. en abrégé ALPA

Art. 2. Son siège social est établi à l'adresse suivante: Résidence Royal Monterey, 29, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration à toute autre adresse au Grand-Duché.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Chapitre II. - Objets

Art. 4. L'association a pour objet:

- a) de défendre les droits des animaux;
- b) de sensibiliser le public pour la cause animale;
- c) de mettre en oeuvre des actions en vue de garantir le respect des droits des animaux;
- d) de pratiquer un échange d'informations avec des organisations nationales et internationales;
- e) d'améliorer les conditions de vie des animaux.

Art. 5. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Art. 6. Elle est tenue de garder une stricte neutralité en matière confessionnelle, idéologique et politique.

Chapitre III. - Membres, Admissions, Cotisations, Démissions et Exclusions

Art. 7. L'association se compose de membres associés. Leur nombre est illimité, sans que toutefois le nombre des membres associés ne puisse être inférieur à cinq.

Art. 8. Peut devenir membre associé toute personne physique qui déclare adhérer aux présents statuts et s'y conformer, qui fait une demande écrite et qui paie une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de 100 euros. L'assemblée générale approuve la liste des membres associés. Seuls les membres associés ont le droit de vote.

Art. 9. En dehors des membres associés l'association peut avoir des membres donateurs et/ou des membres honoraires. La qualité du membre donateur s'acquiert par le versement d'un don. Leur rôle se borne à un simple soutien financier de l'association.

Sur proposition du conseil d'administration et de l'assentiment de l'assemblée générale, l'association peut conférer le titre de membre honoraire à toute personne ayant rendu des services exceptionnels à l'association. Les membres honoraires sont exempts du paiement de toute cotisation.

Art. 10. Tout membre associé est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Art. 11. Peuvent être exclus les membres associés qui agissent à l'encontre des présents statuts ou qui de quelque manière que ce soit, nuisent au bon fonctionnement de l'association ou à sa bonne réputation. L'exclusion d'un associé ne peut être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 12. Est réputé démissionnaire l'associé qui ne paye pas les cotisations lui incombant. Le délai dont l'expiration entraînera la démission de plein droit, sera de trois mois à partir de l'échéance des cotisations.

Chapitre IV. - Assemblée générale

Art. 13. Les attributions et le déroulement de l'assemblée générale sont réglés par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 14. L'assemblée générale est composée de tous les membres associés. Les membres donateurs et/ou les membres honoraires pourront y assister sans pour autant avoir un droit de vote.

Art. 15. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an au courant du premier trimestre. Le Conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour. La convocation par le Conseil d'administration de tous les membres associés doit avoir lieu par écrit et avec Indication de l'ordre du jour au moins 5 jours avant l'assemblée générale. L'assemblée générale pourra toutefois, après évacuation de l'ordre du jour, discuter toute autre question qui lui sera soumise par l'un ou l'autre des membres présents.

Art. 16. Pour des raisons majeures, le conseil d'administration peut convoquer une assemblée extraordinaire.

Art. 17. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

Art. 18. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres ayant droit au vote. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si une modification porte sur un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents.
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou l'autre assemblée; que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix.
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 19. Le rapport de l'assemblée générale sera transmis à tous les membres associés.

Les résolutions de l'Assemblée générale seront conservées dans un registre spécial tenu au siège social. Les membres pourront y prendre connaissance des résolutions sur demande écrite adressée au Conseil d'administration.

Chapitre V. - Conseil d'Administration

Art. 20. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres associés au moins et de neuf membres associés au plus, élus en son sein et nommés par l'assemblée générale à la majorité absolue des voix.

Art. 21. Les administrateurs sont élus pour 5 ans et toujours révocables par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 22. En cas de vacance de poste, le conseil d'administration peut y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 23. Le Conseil d'administration élit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier. Toutes les autres charges du Conseil, à l'exception de celles du président, du secrétaire administratif et celle du trésorier sont cumulables.

Art. 24. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Art. 25. Il se réunit aussi souvent que les affaires de l'association l'exigent, sur convocation du président et au moins quatre fois par an. Les décisions y sont prises à la majorité des membres présents. La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si ce n'est pas le cas, ces délibérations seront reportées à une prochaine séance où elles seront mises au vote à la majorité des membres présents.

Art. 25. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est toujours prépondérante.

Chapitre VI. - Exercice social

Art. 26. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

Art. 27. Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier ou son suppléant. Chaque mouvement doit être justifié par une pièce comptable.

Art. 28. Les livres, les comptes et la caisse font l'objet d'un contrôle par deux réviseurs de caisse désignés par l'assemblée générale ou par un bureau fiduciaire agréé. L'excédent favorable appartient à l'association.

Chapitre VII. - Ressources

Art. 29. Les ressources se composent des cotisations des membres, des recettes pouvant résulter d'organisations ou de manifestations, des dons et legs à l'association.

Chapitre VIII. - Dissolution / Liquidation.

Art. 31. La dissolution anticipée peut être décidée en assemblée générale conformément à la loi en vigueur.

Art. 32. En cas de dissolution ou de liquidation, le solde excédentaire de l'actif social sera versé à une association s'occupant du bien-être des animaux.

Référence de publication: 2011113549/101.

(110128646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.595.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Capital Invest S.A.», établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 129595, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1767, du 21 août 2007 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à L-7501 Mersch, 21, rue Colmar-Berg (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves DISIVISCOUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Transfert du siège social de la Société de L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

2. Modification de l'alinéa 3 de l'article 1^{er} des statuts.

3. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

En conséquence, l'alinéa 3 de l'article 1^{er} des statuts sera modifié comme suit:

«Le siège social est établi dans la commune de Mersch. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil d'administration».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6, qui prendra à compter de ce jour la teneur suivante:
«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 15 heures».

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 750,00.-).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. KLINGELE, Y. DISIVISCOUR, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2011. Relation: MER/2011/1495. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113076/61.

(110130066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Firet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.116.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sandrine PELLIZZARI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société BAC FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social à Via Tre Settembre, 316-47891 Dogana, San Marin;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FIRET INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg B 141.116, a été constituée suivant acte notarié en date 12 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2242 du 13 septembre 2008.

II.- Que le capital social de la Société s'élève à trente et un mille Euro (EUR 31.000), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le mandant est devenu seule propriétaire de toutes les actions de la société.

IV.- Que le mandant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation.

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan de la Société au 27 avril 2011 déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné.

VI.- Que le mandant déclare encore que:

(1) l'activité de la Société a cessé;

(2) il est investi de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 27 avril 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

(3) il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions de la Société;

(4) les administrateurs et commissaire aux comptes se voient donner décharge pleine et entière de leurs mandats respectifs à cette date; et

(5) tous les livres et documents de la Sociétés devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. NPELLIZZARI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 avril 2011. Relation: LAC/2011/18453. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 mai 2011.

Référence de publication: 2011114617/47.

(110131173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Caret OFNR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.274.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113103/9.

(110129451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Caret PSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.278.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113104/9.

(110129457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Alpha AK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.630.

L'an deux mille onze.

Le cinq août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf,

agissant en sa qualité de mandataire de la société à responsabilité limitée de droit français ALPHA AK, ayant son siège social à F-75008 Paris, 124, Boulevard Haussmann, en vertu d'un pouvoir lui donné en date du 28 juillet 2011,

lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 539 du 23 mars 2011, il avait été décidé de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société ALPHA AK S.à r.l., ayant eu son siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.630 (NIN 2007 2400 535) de Luxembourg vers la France, sous condition suspensive de l'immatriculation de la société au registre de commerce et des sociétés de Paris.

Qu'il résulte de l'extrait du registre du commerce et des sociétés de Paris que la condition suspensive a été réalisées et qu'il y a partant lieu de procéder à la radiation de la société ALPHA AK S.à r.l. auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Une copie dudit extrait du registre du commerce et des sociétés de Paris restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui .

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 9 août 2011. Relation: ECH/2011/1291. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011115799/36.

(110132804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Caret Saarbrücken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.336.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113105/9.

(110129459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

LBC Goodwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.734.325,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.801.

AUSZUG

Die Adresse des Teilhabers LBP Luxco Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120.195 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, avenue Charles de Gaulle
Gebäude C, Mezzanine Floor
L-1653 Luxembourg

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 22. Juni 2011 ist Herr Simon Parr Mackintosh, geboren am 31.08.1973 in Nottingham, Grossbritannien, Berufsadresse c/o Silverpeak RE Partn; Berkeley Square, Berkeley Square House, W1J6BR London, Grossbritannien, mit Wirkung ab dem 22. Juni 2011 zum Kategorie A Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht bestellt worden.

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 30. Juni 2011 ist Herr Christophe Mathieu, geboren am 18.01.1978 in Verviers, Belgien, Berufsadresse 2, avenue Charles de Gaulle, Gebäude C, Mezzanine floor, L-1653 Luxembourg, Luxembourg, mit Wirkung ab dem 30. Juni 2011 zum Kategorie A Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht bestellt worden.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich dementsprechend mit Wirkung vom 30. Juni 2011 wie folgt zusammen:

Rodolpho Amboss
Ralph Kürschner und
Simon Parr Mackintosh und
Christophe Mathieu.

Zum Handelsregister Mémorial, Abteilung Gesellschaften und Vereinigungen für Zwecke der gleichlautenden Eintragung.

Luxemburg, den 4. August 2011.

LBC Goodwater Holdings Sàrl
Ralph Kürschner
Kategorie A Geschäftsführer

Référence de publication: 2011114985/33.

(110130927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Couello Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COUELLO INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011113127/12.

(110130028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 722.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 141.311.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of July.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 28 July 2011,

AND

Tachikawa Akebonocho Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 29 July 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.311, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Martine Schaeffer dated 22 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association N° 2316 of 23 September 2008, that has been amended several times and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 17 May 2011, not yet published in the Mémorial C.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 712,875 (seven hundred twelve thousand eight hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 10,000 (ten thousand euro) to an amount of EUR 722,875 (seven hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-five euro) by the issuance of 80 (eighty) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 712,875 (seven hundred twelve thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 5,702 (five thousand seven hundred two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 10,000 (ten thousand euro)

to an amount of EUR 722,875 (seven hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 5,782 (five thousand seven hundred eighty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by the issuance of 80 (eighty) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

Tachikawa Akebonocho Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 80 (eighty) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 10,000 (ten thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 5,782 (five thousand seven hundred eighty-two) ordinary shares and Tachikawa Akebonocho Holding holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 722,875 (seven hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 5,782 (five thousand seven hundred eighty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 juillet 2011,

ET

Tachikawa Akebonocho Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 29 juillet 2011,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l.» (la Société), société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.311

ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Martine Schaeffer du 22 août 2008, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2316 du 23 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt du 17 mai 2011, non encore publié au Mémorial C.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 712.875 (sept cent douze mille huit cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 10.000 (dix mille euros) à un montant de EUR 722.875 (sept cent vingt-deux mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 80 (quatre-vingts) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 712.875 (sept cent douze mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 5.702 (cinq mille sept cent deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par le biais d'une augmentation de EUR 10.000 (dix mille euros)

à un montant de EUR 722.875 (sept cent vingt-deux mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 5.782 (cinq mille sept cent quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par voie d'émission de 80 (quatre-vingts) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Tachikawa Akebonocho Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 80 (quatre-vingts) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 10.000 (dix mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 5.782 (cinq mille sept cent quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires et Tachikawa Akebonocho Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 722.875 (sept cent vingt-deux mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 5.782 (cinq mille sept cent quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2011. LAC/2011/34983. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111716/157.

(110128366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Bienne SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.223.

L'an deux mille onze, le trois août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BIENNE S.A.», avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2621 du 27 octobre 2008.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 15 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1697 du 3 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Karim VAN DEN ENDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale au 31 décembre.
- 2) Modification subséquente de l'article 12 des statuts.
- 3) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 4) Modification subséquente de l'article 16 des statuts.
- 5) Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La fin de l'année sociale est changée au 31 décembre.

Exceptionnellement l'année sociale qui a commencé le 1^{er} juillet 2010 s'est terminée le 30 juin 2011 et l'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} juillet 2011 se terminera le 31 décembre 2011, les prochaines années sociales allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

En conséquence l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée au dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

En conséquence l'article 16, alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Alinéa premier.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Van den Ende, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 août 2011. LAC/2011/35702. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115183/59.

(110132050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Cegyc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue T.G. Smith.

R.C.S. Luxembourg B 58.432.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2011 que:

Monsieur Guy Weicherding, né le 25 septembre 1961 à Luxembourg et demeurant à 34, rue des Templiers, L-7343 Steinsel est nommé administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, en remplacement de Monsieur Eric Mauer.

La gestion journalière est confiée à

Monsieur Pascal PIXIUS, administrateur délégué, 10, rue de la Piscine, L-8508 Rédange Monsieur Guy WEICHERDING, administrateur délégué, 34, rue des Templiers, L-7343 Steinsel, pour la durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale à statuer sur les comptes de l'exercice 2011, en remplacement de Monsieur Eric MAUER.

Le mandat de révision confié à Ernst & Young étant arrivé à son terme, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Référence de publication: 2011113108/18.

(110129229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

VCL No. 10 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.377.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven.

On the nineteenth day of July

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "VCL N° 10 S.A. 'in liquidation' ", with registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B number 133.377, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing at Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 24th, 2007, published in the Mémorial C number 2748 of November 29th, 2007.

The Company has been put into liquidation by virtue of a deed of the undersigned notary dated 27 June 2011, not yet published in the Mémorial..

The corporate capital amounts to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares of EUR 10.- (ten Euro) each.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard

The chairman appoints as secretary and as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. To present and to approve the report of the liquidation auditor;
2. To approve the liquidation accounts and the distribution of any residual value of the Company to the shareholders;
3. To grant discharge to the liquidator and the liquidation auditor;
4. To acknowledge the closure of the liquidation; and
5. To appoint a custodian for the corporate books, records and other data carriers of the Company, to designate a place where these corporate books, records and other data carriers will be kept for a minimum period of 5 years and to decide on any measure relating to the closure of the liquidation

have requested the undersigned notary to document the following resolutions which have been taken unanimously:

First resolution

The shareholders having received the conclusions of the report of the liquidation auditor resolve to approve the liquidation accounts and the subsequent distribution to them of the residual value of the Company being the total assets less the liabilities.

Second resolution

The shareholders resolve to grant discharge to the liquidator and the liquidation auditor for the carrying out of their respective mandates up to and during the liquidation.

Third resolution

The shareholders resolve to close the liquidation and acknowledge that VCL N° 10 S.A. 'in liquidation' has definitively ceased to exist.

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg as custodian for the corporate books, records and other data carriers of the Company and further resolves that these corporate books, records and other data carriers will be kept for a minimum period of 5 years.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties' proxy holder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "VCL N° 10 S.A. 'en liquidation' " ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133.377, constituée par acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2748 du 29 novembre 2007.

La Société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2011 non encore publié au Mémorial.

Le capital social s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madamesoelle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Remise du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation et éventuelle distribution de la valeur résiduelle de la Société aux associés.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.
4. Décision de clôturer la liquidation.
5. Nomination d'un dépositaire pour la conservation des livres, documents sociaux et autres données de la Société, et désignation du lieu où ces documents seront conservés pour une période de 5 ans et décision sur toute mesure à prendre relative à la clôture de la liquidation.

Ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les associés, après avoir reçu les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, décident d'approuver les comptes de liquidation et la distribution subséquente de la valeur résiduelle de la société aux associés, étant la totalité des actifs moins les pertes.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accorder décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à et pendant la liquidation.

Troisième résolution

Les associés décident de clôturer la liquidation et déclarent que VCL N° 10 S.A. 'en liquidation' a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, comme dépositaire des livres, documents sociaux et autres données de la Société et décident ensuite que ces documents seront conservés pour une période minimum de 5 ans.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011111897/129.

(110128094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

LBP Lion Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.648.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.194.

—
AUSZUG

Die Adresse des Teilhabers LBP Luxco Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120.195 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, avenue Charles de Gaulle
Gebäude C, Mezzanine Floor
L-1653 Luxembourg

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 22. Juni 2011 ist Herr Simon Parr Mackintosh, geboren am 31.08.1973 in Nottingham, Grossbritannien, Berufsadresse Silverpeak RE Partners; Berkeley Square, Berkeley Square House, W1J6BR London, Grossbritannien, mit Wirkung ab dem 22. Juni 2011 zum Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht bestellt worden.

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 30. Juni 2011 ist Herr Christophe Mathieu, geboren am 18.01.1978 in Verviers, Belgien, Berufsadresse 2, avenue Charles de Gaulle, Gebäude C, Mezzanine floor, L-1653 Luxembourg, Luxembourg, mit Wirkung ab dem 30. Juni 2011 zum Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht bestellt worden.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich dementsprechend mit Wirkung vom 30. Juni 2011 wie folgt zusammen:

Rodolpho Amboss

Ralph Kürschner

Simon Parr Mackintosh und

Christophe Mathieu

Zum Handelsregister Mémorial, Abteilung Gesellschaften und Vereinigungen für Zwecke der gleichlautenden Eintragung.

Luxemburg, den 4. August 2011.

LBP Lion Holdings Sàrl
Ralph Kürschner
Geschäftsführer

Référence de publication: 2011114986/33.

(110130942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Eastern Europe Real Estate Opportunities Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.134.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of July,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Infinity (Manchester 4) Limited, a company incorporated and organised under the laws of England, with registered office at 26th Floor City Tower, Piccadilly Plaza, Manchester M1 4BD, United Kingdom, represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. Eastern Europe Real Estate Opportunities Advisory S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 129134 and having a share capital of EUR 12,500 (hereinafter, the Company), was incorporated on 14 February 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then

residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 1558 on 26 July 2007.

The articles of association of the Company have not been amended since.

2. The corporate capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 shares having a par value of EUR 100 each.

3. Infinity (Manchester 4) Limited, prenamed, is the sole owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).

4. The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. The Sole Shareholder will act for the purpose of this dissolution as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the liquidation of the Company.

6. The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that he irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets of the Company (composed exclusively of a receivable against the Sole Shareholder in an amount of EUR 49,270.53 (forty-nine thousand two hundred and seventy Euro and fifty-three Euro cents)) and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to the Sole Shareholder, with immediate effect.

8. The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9. The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Mr Wim Rits and Mr Leslie Gordon Lang, managers of the Company and any past member of the board of managers of the Company for the exercise of their respective mandates.

10. The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Infinity (Manchester 4) Limited, une société de droit anglais ayant son siège social au 2^{ème} étage, City Tower, Piccadilly Plaza, Manchester M1 4BD, Royaume-Uni, ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec résidence professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que Eastern Europe Real Estate Opportunities Advisory S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129134 et ayant un capital social de EUR 12,500 (la Société), a été constituée le 14 février 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, publié le 26 juillet 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-N° 1558. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

2. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cent Euro), divisés en 125 (cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.

3. Que Infinity (Manchester 4) Limited, prénommé, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

4. Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'Associé Unique agira pour les besoins de cette dissolution en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur); que le Liquidateur aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que le Liquidateur déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

7. Que l'Associé Unique déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif (constitué exclusivement d'une créance à l'encontre de l'Associé Unique d'un montant total de 49.270,53 EUR (quarante-neuf mille deux cent soixante-dix Euro et cinquante-trois centimes d'Euro) et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société sont désormais transférés à l'Associé Unique avec effet immédiat.

8. Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le Liquidateur. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

9. Que décharge est donnée à M. Wim Rits et M. Leslie Gordon Lang, gérants de la Société, et tout gérant que la Société a eu par le passé, pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

10. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 15 rue Edward Steichen Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} août 2011. Relation: EAC/2011/10387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011111627/111.

(110128087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Athmosphera Golf & Wellness Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.297.

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société en commandite par actions "SECURUM EQUITY PARTNERS -GOLF & WELLNESS INVESTMENTS SCA", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée ATHMOSPHERA GOLF & WELLNESS RESORT S.A., (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juillet, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que la partie comparante est le seul actionnaire actuel (l'"Actionnaire Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-neuf mille euros (159.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR) par l'émission de mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.590) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu ensuite Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, lequel déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique aux mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.590) actions nouvelles et de les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante-neuf mille euros (159.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5, point 1, des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR) représenté par mille neuf cents (1.900) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglais; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglaise, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The partnership limited by shares "SECURUM EQUITY PARTNERS - GOLF & WELLNESS INVESTMENTS SCA", established and having its registered office L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, presently being mentioned at the Trade and Companies' of Luxembourg,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the public limited company "ATHMOSPHERA GOLF & WELLNESS RESORT S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, presently being mentioned at the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on July 15, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by one hundred fifty-nine thousand Euros (159,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to one hundred ninety thousand Euros (190,000.- EUR), by the creation and issue of one thousand five hundred ninety (1,590) new shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

There now appears Mr. Christian DOSTERT, prenamed, who declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder for the one thousand five hundred ninety (1,590) new shares and to fully pay them up by payment in cash, so that the amount of one hundred fifty-nine thousand Euros (159,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend the article 5, point 1, of the articles of association in order to give it the following wording:

" **5.1.** The subscribed share capital is set at one hundred ninety thousand Euros (190,000.- EUR) consisting of one thousand nine hundred (1,900) ordinary shares with a par value of one hundred Euros (100,- EUR) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115168/99.

(110132025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.012.500,00.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 158.265.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Johnson Controls Holding Company Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26 rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.265 (the "Company"). The articles of incorporation have been last amended by a deed of the undersigned notary on January 26th, 2001, not yet published in Mémorial C.

II.- That all the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

112558

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 800,000,000 (eight hundred million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 800,012,500 (eight hundred million twelve thousand five hundred Euros) by the issue of 32,000,000 (thirty-two million) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by Johnson Controls Holding Company Inc. of all the new shares by way of a contribution in cash;
4. Composition of the new shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 800,000,000 (eight hundred million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 800,012,500 (eight hundred million twelve thousand five hundred Euros) by the issue of 32,000,000 (thirty-two million) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of EUR 800,000,000 (eight hundred million Euros) (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Johnson Controls Holding Company Inc.: 32,000,500 (thirty-two million five hundred) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are re-presented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 800,012,500 (eight hundred million twelve thousand five hundred Euros) divided into 32,000,500 (thirty-two million five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (€ 6.700,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour d'avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Johnson Controls Holding Company Inc., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par Mlle Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 26 rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.265 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 2011, en voie de publication au Mémorial C.

II.- Que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurants à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 800.000.000 EUR (huit cent millions d'Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 800.012.500 EUR (huit cent millions douze mille cinq cent Euros) par l'émission de 32.000.000 (trente-deux millions) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, devant être payées au moyen d'un apport en numéraire;
3. Souscription et paiement par Johnson Controls Holding Company Inc. de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'un apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 800.000.000 EUR (huit cent millions d'Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 800.012.500 EUR (huit cent millions douze mille cinq cent Euros) par l'émission de 32.000.000 (trente-deux millions) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts»), devant être payées au moyen d'un apport en numéraire de l'Associé Unique de 800.000.000 EUR (huit cent millions d'Euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société se compose désormais tel que suit:

- Johnson Controls Holding Company Inc.: 32.000.500 (trente-deux millions cinq cents) parts sociales.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 800.012.500 EUR (huit cent millions douze mille cinq cent Euros), divisé en 32.000.500 (trente-deux millions cinq cents) parts sociales de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ six mille sept cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2011. Relation: EAC/2011/5915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112424/157.

(110128513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Caret SHSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.276.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113106/9.

(110129456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

CFC Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011113111/10.

(110129959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.
